



# Orientations stratégiques de la Société de soutien 2024–2029

## Énoncé de mission

Offrir une éducation publique basée sur la réconciliation, l'orientation politique, la recherche, la défense des intérêts et le soutien pour promouvoir la sécurité et le bien-être des enfants, des jeunes, des familles, des communautés et des Nations des Premières Nations.

## Énoncé de vision

Soutenir les enfants, les jeunes, les familles, les communautés et les Nations des Premières nations afin que les enfants des Premières Nations puissent grandir en sécurité avec leur famille, recevoir une bonne éducation, être en bonne santé et être fiers de ce qu'ils sont.

## Valeurs fondamentales

- L'amour, le courage, le respect, l'honnêteté, la transparence et l'intégrité dans notre travail et nos relations.
- Reconnaissant le caractère sacré des enfants et les droits des enfants, des jeunes et des familles autochtones conformément à la déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones et à la convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant.
- Adopter des approches fondées sur des données probantes et mesurer les progrès accomplis par rapport aux résultats.
- L'égalité réelle entre les générations et le respect des cultures, des langues, des contextes et des aspirations des Premières Nations.
- Honorer les personnes et les organisations bienveillantes qui travaillent dans le respect des enfants, des jeunes, des familles, des communautés et des nations des Premières Nations.



- Veiller à ce que toutes les personnes, y compris les enfants, puissent participer de manière significative à la réconciliation.
- Être indépendant et non partisan.

## Orientations futures et stratégies de planification

### 1. Dire la vérité

Assurer la sécurité et le bien-être des enfants, des jeunes et des familles des Premières Nations en facilitant le transfert des connaissances traditionnelles et historiques et des solutions communautaires afin de guider et de soutenir les familles et les autres personnes qui s'occupent des enfants et des jeunes des Premières Nations. Travailler avec les peuples autochtones et non autochtones pour s'engager de manière significative dans la réconciliation.

- **Réconcilier l'histoire** : Collaborer avec les détenteurs du savoir des Premières Nations, les enfants et les jeunes autochtones et non autochtones, les chercheurs, les éducateurs et les acteurs des secteurs public, bénévole et privé afin de fournir des informations historiques exactes qui préparent les gens à mettre en œuvre les appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation, les appels à la justice de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées et d'autres recommandations fondées sur la réconciliation.
- **FNCARES** : Créer et conserver des informations fondées sur des données probantes concernant les facteurs structurels de désavantage pour les enfants, les jeunes et les familles, ainsi que les interventions correspondantes.
- **École virtuelle Spirit Bear** : Sensibiliser les peuples non autochtones, les établissements d'enseignement et les autres organisations à l'importance de respecter et de soutenir les cultures, les langues, les connaissances et les droits des Premières Nations.

### 2. Reconnaître

Apprécier les conseils, le soutien et la collaboration des enfants, des jeunes, des familles, des communautés et des nations des Premières Nations, ainsi que des nombreux enfants, jeunes, adultes, professionnels et organisations bienveillants qui travaillent avec nous.

- **Intégrité** : Veiller à ce que les valeurs et l'éthique de la Société de soutien continuent d'être à la base de tous les aspects de notre travail.
- **La voix des enfants et des jeunes** : Veiller à ce que la Société de soutien poursuive sa pratique rigoureuse consistant à respecter et à honorer la voix des enfants et des jeunes ainsi que leur participation significative. Il s'agit notamment de travailler sur les domaines prioritaires identifiés par les jeunes et de soutenir leurs organisations et leurs aspirations.
- **Diversité** : La Société de soutien respecte les personnes de toutes les diversités, y compris les diversités multiples, et s'engage particulièrement à défendre les droits humains des membres de la communauté 2SLGBTQIA+ et des personnes handicapées.
- **Bonne gouvernance** : S'engager à faire preuve d'intégrité dans la gouvernance et l'administration de la Société de soutien, en accord avec nos valeurs.
- **Apprentissage** : Mettre en œuvre des mesures, y compris la formation du personnel et des bénévoles, pour recevoir les commentaires et les conseils des aînés, des gardiens du savoir, des enfants, des jeunes, des familles, des communautés et des nations, et y donner suite.

### 3. Restituer

S'attaquer aux causes factuelles des désavantages subis par les enfants, les jeunes, les familles, les communautés et les nations des Premières Nations en s'appuyant sur les forces culturelles et en soutenant des interventions efficaces.

- **Désavantages structurels et racisme systémique** : Développer l'éducation du public sur les causes des désavantages et du racisme systémique et sur les interventions efficaces.
- **Bien-être** : Développer les ressources sur la toxicomanie, la santé mentale et les relations saines afin d'informer les interventions communautaires pour les enfants, les jeunes et les adultes.
- **Actions de réconciliation** : Adopter une approche de la réconciliation fondée sur l'apprentissage et l'engagement tout au long de la vie en élaborant et en promouvant des actions que des personnes de tous âges peuvent mettre en œuvre.
- **Réconciliation pour les nouveaux arrivants** : Renforcer l'éducation à la réconciliation et l'engagement auprès des nouveaux arrivants.
- **Plan de Spirit Bear** : Promouvoir des solutions viables et fondées sur des preuves pour relever les défis, y compris la mise en œuvre du plan de Spirit Bear et le contentieux stratégique.
- **Tribunal canadien des droits de la personne** : Poursuivre les travaux visant à garantir que le Canada prenne effectivement des mesures pour mettre fin à la discrimination constatée par le Tribunal canadien des droits de la personne et empêcher qu'elle ne se reproduise.
- **Prix et bourses nationaux** : Reconnaître l'excellence dans la réconciliation entre l'enfance et la jeunesse et soutenir les étudiants et les jeunes par le biais de nos bourses et de nos prix.

### 4. Promouvoir les relations

Promouvoir les relations entre les Premières Nations et les peuples non autochtones, conformément à la déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones et à la convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant, comme indiqué dans l'observation générale n° 12.

- **Honorer les jeunes et les jeunes adultes** : Donner aux jeunes et aux jeunes adultes les moyens de participer utilement à la réconciliation et d'aborder d'autres questions relatives aux droits de la personne qui revêtent une importance vitale pour les jeunes.
- **Honorer la diversité** : Reconnaître et honorer la diversité parmi et entre les Premières Nations, les Inuit et les Métis, y compris les personnes à identités multiples.
- **Réconciliation non autochtone** : Donner aux personnes bienveillantes de tous les secteurs de la société les moyens de tirer les leçons du passé afin qu'elles puissent remédier aux injustices contemporaines subies par les Premières Nations, les Inuit et les Métis et célébrer les contributions et les forces des Premières Nations, des Inuit et des Métis.
- **Imputabilité** : Veiller à ce que la Société de soutien soit un modèle d'imputabilité et en fasse la promotion, en particulier telle qu'elle est définie par les jeunes et les jeunes adultes.
- **Le courage moral** : Modéliser, soutenir et s'engager dans des conversations courageuses et des actions moralement courageuses qui sont nécessaires pour assurer la reconnaissance des droits des enfants, des jeunes, des jeunes adultes et des familles des Premières Nations.